



COMMUNIQUÉ

Appel de projets : Volet soutien financier aux organismes et associations reconnus par la ville. Reconnaissance d'organismes et associations.

Val-des-Monts, le 8 septembre 2025. – La Municipalité de Val-des-Monts désire informer les organismes reconnus par la Municipalité qu'ils sont invités à présenter une demande de soutien financier pour l'année 2026 dans l'un des trois volets proposés, soit :

1. Soutien à la mission de l'organisme.
2. Soutien à un projet.
3. Soutien à un événement.

Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire qui correspond aux besoins de votre organisme et joindre les documents nécessaires à votre demande. Une fois complétée et envoyée à la Municipalité, votre demande sera évaluée par un Comité de sélection qui analysera les propositions selon une grille d'analyse normative uniformisée. Les demandes retenues seront ensuite recommandées en fonction des budgets disponibles pour l'année 2026. Les détails concernant les demandes d'aide financière se retrouvent sur le site internet de la Municipalité au www.val-des-monts.net, en se dirigeant sur la section « *Loisirs et culture* » puis en cliquant sur le menu « *Politiques* » et ensuite sur la « *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et associations* ».

Notez que la date limite de dépôt des formulaires complétés incluant les documents nécessaires est le 6 novembre 2025, 16 h 30. Les réponses aux demandes seront fournies dans la deuxième semaine de décembre 2025.

Les organismes et associations qui désirent être reconnus ou qui doivent renouveler leurs reconnaissances auprès de la Municipalité de Val-des-Monts peuvent le faire en remplissant les formulaires (annexes 1 ou 2). Il n'y a pas de dates limites pour la reconnaissance ou le renouvellement. Veuillez prévoir six (6) semaines pour l'analyse des demandes.

Pour connaître toutes les modalités de dépôt de demande, veuillez consulter la [Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et associations](#).

Toutes les demandes d'aide financière et demandes de reconnaissance des organismes et associations doivent être acheminées au responsable du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, aux coordonnées suivantes :

Municipalité de Val-des-Monts
Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9
Télécopieur : 819 457-4141
Courriel : loisirs@val-des-monts.net

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à communiquer avec monsieur Éric Bachand, préposé aux activités culturelles et à la vie communautaire, par téléphone au 819 457-9400, poste 2210, ou par courriel à l'adresse : ericbachand@val-des-monts.net